

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

OBJET :

CANDIDATURE A
L'APPEL À
MANIFESTATION
D'INTERET DE LA
FÉDÉRATION
NATIONALE DES
SCOT « LIFE BIODIV
FRANCE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU-SCot

Séance du 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à quatorze heures trente, le Bureau-SCot, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 27 novembre 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN - M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET - M. Régis PETIT – Mme Carole VINCENT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON

- Délégués excusés :

N° BU2024-Scot_04

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 8

Nombre de délégués

Présents : 7

Pouvoir : 0

CANDIDATURE A L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET DE
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT « LIFE BIODIV
FRANCE »

VU la délibération n°CS2024-36 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 4 octobre 2024 acceptant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence relative à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Communauté de communes Terre Valserhône, la Communauté de communes du Genevois et la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons,

La Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Le projet LIFE BIODIV'France accompagne la mise en œuvre de cette stratégie par de l'ingénierie de projet et l'apport d'expertise locale. Dans ce cadre, la Fédération nationale des SCOT porte un projet d'accompagnement des territoires décliné en trois objectifs :

1. Développer et favoriser la montée en compétence de structures porteuses de SCoT sur les sujets liés à la

objectif : déployer une offre de formation sur la biodiversité en lien avec les SCoT (447 structures de SCoT en France) et encourager sa prise en compte systématique ;

2. Générer et accompagner techniquement les projets dans les territoires de SCoT pour mieux intégrer la biodiversité ;

3. Capitaliser, partager et diffuser des publications, synthèses ou exemples, notamment un document de capitalisation des expériences de travail sur la biodiversité dans les SCoT pour faire essaimer les pratiques inspirantes dans tout le réseau des SCoT.

Les établissements porteurs de SCoT lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt auront ainsi accès à :

- La mise à disposition d'une ingénierie spécialisée pour enrichir les réflexions locales sur la stratégie écologique territoriale ;
- La mobilisation de partenaires pour bénéficier de leur expertise (Office français de la biodiversité, Fédération des parcs naturels régionaux, Association nationale des élus de bassins, etc.) ;
- Des informations sur les acteurs à mobiliser et sur la recherche de financement (fonds nationaux et européens) ;
- Des retours d'expériences ;
- Un accompagnement des élus et des techniciens.

En contrepartie, les territoires lauréats s'engagent à mener un travail sur la reconquête de la biodiversité dans le cadre de leur SCoT, à structurer une gouvernance pour suivre la démarche, à participer aux échanges et au partage d'expérience à l'échelle nationale avec les autres territoires lauréats et le réseau des partenaires.

Cet accompagnement débutera en janvier 2025 et se terminera en décembre 2026. L'appel à candidature sera clôturé le 31 décembre 2024.

Depuis le 4 octobre 2024, le Pôle métropolitain du Genevois français est compétent en matière d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur un périmètre comprenant la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, la Communauté de communes Terre Valsérhône, la Communauté de communes du Genevois et la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons. Ce périmètre rassemble ainsi 4 intercommunalités aindinoises et haut-savoyardes, 68 communes et compte près de 270 000 habitants.

Au commencement de son élaboration, le SCoT du Genevois français peut s'appuyer sur de nombreuses études environnementales pour construire sa stratégie de reconquête de la biodiversité (Infrastructure écologique du Grand Genève, Trame noire transfrontalière, études intercommunales). L'enjeu est aujourd'hui de décliner ces études dans le nouveau schéma en termes de stratégie (dans le Projet d'aménagement stratégique), d'orientations (dans le Document d'orientations et d'objectif) et d'outils de mise en œuvre au sein du Programme d'action.

Ainsi, la candidature du SCoT du Genevois français à l'appel à manifestation d'intérêt LIFE BIODIV'France poursuit deux objectifs :

1. Capitaliser et traduire en termes d'aménagement du territoire et de planification, les études réalisées à l'échelle Grand Genève et Genevois français et ainsi accompagner l'élaboration du SCoT du Genevois français en matière de biodiversité ;
2. Échanger des expériences et partager des outils de mise en œuvre en matière de préservation de la biodiversité avec d'autres territoires, et valoriser notre expérience transfrontalière.

Étant donné la liste des thématiques pré-identifiées fournie par la
et au regard des enjeux spécifiques du SCoT du Genevois français
priorité sur les sujets suivants :

- Stratégies d'adaptation au changement climatique et biodiversité
- Désimperméabilisation des sols, renaturation et végétalisation des espaces artificialisés en milieux urbain, périurbain et rural
- Mise en œuvre de la stratégie écologique territoriale : outil d'aide à la décision pour prioriser les actions, exploration d'outils opérationnels et financiers

Le Bureau – Collège SCoT après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE la candidature du Pôle métropolitain en tant que structure porteuse du SCoT du Genevois français à l'appel à manifestation d'intérêt LIFE BIODIV'FRANCE**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer les différents documents y afférant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 11/12/2024
Publié ou notifié le 11/12/2024

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN

Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.